

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Unité de Fabrication de Médicaments-UNIMED

Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

La société UNIMED publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 02 juin 2023. Ces états sont accompagnés du rapport général et spécial des commissaires aux comptes Mme Abir MATMTI (Conseil Audit Formation) et M Ahmed Ayadi (Société Général Audit).

Bilan
Au 31 Décembre
<Exprimé en Dinar Tunisien>

Actifs	Notes	2 022	2 021
Actifs non courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		6 876 924	5 155 221
Moins : amortissements		<4 636 733>	<4 347 670>
	IV.1	2 240 191	807 551
Immobilisations corporelles		178 497 751	164 106 813
Moins : amortissements		<105 143 105>	<95 746 944>
	IV.2	73 354 646	68 359 869
Immobilisations financières		8 357 366	8 508 843
Moins : provisions		<472 005>	<327 138>
	IV.3	7 885 361	8 181 705
Total des actifs immobilisés		83 480 198	77 349 125
Total des actifs non courants		83 480 198	77 349 125
Actifs courants			
Stocks		47 976 289	37 439 524
Moins : provisions		<3 835 346>	<2 849 536>
	IV.4	44 140 943	34 589 988
Clients et comptes rattachés		35 061 216	27 785 513
Moins : provisions		<1 116 383>	<1 395 084>
	IV.5	33 944 833	26 390 429
Autres actifs courants		17 351 633	13 243 283
Moins : provisions		<1 030 716>	<784 006>
	IV.6	16 320 917	12 459 277
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.7	5 977 767	3 687 388
Total des actifs courants		100 384 460	77 127 082
Total des actifs		183 864 658	154 476 207

Bilan
Au 31 Décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	2 022	2 021
Capitaux propres			
Capital social		32 000 000	32 000 000
Réserves		48 150 025	61 150 025
Résultats reportés		15 683 157	6 979 958
Autres capitaux propres		35 211	756
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	IV.8	<u>95 868 393</u>	<u>100 130 739</u>
Résultat de l'exercice		7 830 096	8 703 199
Total des capitaux propres après résultat de l'exercice		<u>103 698 489</u>	<u>108 833 938</u>
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	IV.9	25 328 010	21 917 510
Autres passifs non courants	IV.10	1 729 081	1 452 626
Total des passifs non courants		<u>27 057 091</u>	<u>23 370 136</u>
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.11	16 802 176	10 601 979
Autres passifs courants	IV.12	6 419 894	5 557 115
Autres passifs financiers	IV.13	22 547 591	5 720 979
Concours bancaires	IV.14	7 339 417	392 060
Total des passifs courants		<u>53 109 078</u>	<u>22 272 133</u>
Total des passifs		<u>80 166 169</u>	<u>45 642 269</u>
Total des capitaux propres et passifs		<u>183 864 658</u>	<u>154 476 207</u>

Etat de Résultat
Pour l'Exercice clos au 31 Décembre
 <Exprimé en Dinar Tunisien>

	Notes	2 022	2 021
Produits d'exploitation			
Revenus	V.1	96 361 155	84 502 023
Autres produits d'exploitation	V.2	255 122	47 626
Total des produits d'exploitation		96 616 277	84 549 649
Charges d'exploitation			
Variation stocks des produits finis	V.3	536 534	895 870
Achats d'approvisionnements consommés	V.4	<45 456 865>	<36 665 311>
Charges de personnel	V.5	<16 528 947>	<15 318 603>
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.6	<11 100 116>	<10 270 207>
Autres charges d'exploitation	V.7	<10 653 255>	<9 519 063>
Total des charges d'exploitation		<83 202 649>	<70 877 314>
Résultat d'exploitation		<u>13 413 628</u>	<u>13 672 335</u>
Charges financières nettes	V.8	<3 649 580>	<3 109 412>
Produits des placements	V.9	192 391	284 281
Autres gains ordinaires	V.10	97 803	40 446
Autres pertes ordinaires	V.11	<223 224>	<462 060>
Résultat des activités ordinaires avant Impôt		<u>9 831 018</u>	<u>10 425 590</u>
Impôt sur les sociétés	V.12	<2 000 922>	<1 722 391>
Résultat des activités ordinaires après impôt		<u>7 830 096</u>	<u>8 703 199</u>
Résultat net de la période		7 830 096	8 703 199

Etat de Flux de Trésorerie
Pour l'Exercice clos au 31 Décembre
 <Exprimé en Dinar Tunisien>

	Notes	2 022	2 021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		7 830 096	8 703 199
Ajustements pour :			
Amortissements & provisions		11 100 116	10 270 207
Plus ou moins-value sur cession d'Immo.		<90 459>	<39 166>
Capitalisation des amortissements		209 266	
Quote-part des subventions d'investissement		<756>	<8 008>
Variation des stocks		<10 536 765>	595 919
Variation des créances		<7 275 703>	<2 447 987>
Variation des autres actifs		<4 108 350>	4 887 272
Variation des fournisseurs d'exploitation		6 200 197	435 171
Variation des autres dettes		970 432	<977 961>
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>	VI.1	<u>4 298 074</u>	<u>21 418 646</u>
Flux de trésorerie liés à l'investissement			
Décaissements pour acqu. d'Imm. Corp & Incorp.		<16 364 649>	<6 289 600>
Encaissements suite à la cession d'Imm. Corp. & Incorp.		93 450	39 700
Décaissements pour acqu. d'Imm. Financières		-	<480 776>
Encaissements suite à la cession d'Imm. Financières		151 477	894 060
Encaissements des subventions d'investissements		35 211	-
<u>Flux de trésorerie affectés à l'investissement</u>	VI.2	<u><16 084 511></u>	<u><5 836 616></u>
Flux de trésorerie liés au financement			
Dividendes & autres distributions		<12 990 212>	<15 008 000>
Encaissements d'emprunts		33 417 978	5 300 000
Remboursement d'emprunts		<13 298 307>	<5 175 037>
<u>Flux de trésorerie affectés au <provenant du> financement</u>	VI.3	<u>7 129 459</u>	<u><14 883 037></u>
Variation de trésorerie		<4 656 978>	698 993
Trésorerie au début de la période		3 295 328	2 596 335
Trésorerie à la clôture de la période		<1 361 650>	3 295 328
Liquidités à l'actif du bilan		5 977 767	3 687 388
Concours bancaires au passif du bilan		<7 339 417>	<392 060>
Trésorerie selon le bilan		<1 361 650>	3 295 328

I. Présentation de la société

La société « UNIMED » est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Son capital s'élève au 31 décembre 2022 à 32.000.000 DT divisé en 32.000.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune.

Créée en 1989, la société « UNIMED » opère dans le secteur de l'industrie pharmaceutique, et se spécialise particulièrement dans les produits stériles : les préparations injectables, les collyres destinés à une application ophtalmique et les solutions de perfusions.

Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. Son siège social est sis à la zone industrielle Kalaa Kébira - Sousse.

Sur le plan fiscal, la société « UNIMED » est soumise aux règles du droit commun.

II. Faits marquants de l'exercice

Les principaux faits et événements ayant marqué l'exercice 2022 sont :

- L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2022 a décidé de distribuer des dividendes d'un montant de 13mDT à prélever sur les résultats reportés antérieurs.
- Le conseil d'administration du 28 juin 2022 a décidé de nommer Mr Ridha Charfeddine en tant que Directeur Général pour une période n'excédant pas son mandat d'administrateur, soit pour une période de 3 ans.
- Le conseil d'administration du 28 juin 2022 a décidé de nommer Mr Lotfi Charfeddine en tant que Président de Conseil d'Administration pour une période n'excédant pas son mandat d'administrateur, soit pour une période de 3 ans.
- Le lancement du projet « Tri génération » pour la production combinée de la chaleur, d'électricité et de froid.
- La Signature d'un accord de partenariat avec le groupe japonais « GCUBE » pour la création d'une joint-Venture dans le but de fabriquer des Kits de Diagnostic Rapide appliqués aux domaines de santé, de l'environnement et des aliments.
- La société a contracté au cours de 2022 l'emprunt suivant :

En DT	Taux d'intérêt	Nombre d'échéances	Période de grâce	Total au 31/12/2022	Échéance à + d'un an	Échéance à - d'un an
Amen Bank 10mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	10 000 000	10 000 000	-

III. Principes, Règles et Méthodes Comptables

La comptabilité générale de la société « UNIMED » est informatisée, le traitement informatique permet la saisie des écritures comptables et l'édition des balances, journaux et grands livres.

Les présents états financiers de la société « UNIMED » ont été arrêtés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que prévues par la Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ; et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière. Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 ont été préparés par référence aux mêmes principes et méthodes comptables utilisés dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

III.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinars tunisien.

III.2 Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent au niveau des actifs non courants pour leurs coûts d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Concessions, brevets & licences	20%
- Logiciels	33%
- Constructions	5%
- Matériels et outillages industriels	15%
- Matériels de transport	20%
- Matériels informatiques	33%
- Installations générales, agencements et aménagements	15%

Il est à signaler, en outre, que la société procède à l'amortissement accéléré de son matériel et outillage industriel en multipliant par 2 le taux d'amortissement linéaire de 15%. Ce mode, admis par ailleurs fiscalement (article 12 du code de l'IRPP & de l'IS), est motivé par le fait que le matériel concerné fonctionne à 3 équipes.

III.3 Stocks

Les stocks se composent comme suit :

- Matières premières, articles de conditionnement, produits encours de fabrication et produits finis : Cette catégorie est valorisée au coût selon la méthode de l'inventaire permanent ;
- Les matières premières et articles de conditionnement sont valorisés à leur coût d'achat hors taxes récupérables majoré par les frais accessoires d'achats ;
- Les produits finis et semi -finis sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette de réalisation et le coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les pièces de rechange et consommables : Ces stocks sont valorisés au coût selon la méthode de l'inventaire intermittent. Ils sont évalués au coût moyen pondéré ;

Politique de provision des stocks :

Les éléments constituant une dépréciation des stocks sont détaillés comme suit :

- Les matières premières, articles de conditionnement, produits finis et semi-finis dont le statut est bloqué ;
- Les matières premières, articles de conditionnement, produits finis et semi-finis périmés ;
- Les retours clients et les pièces de rechange qui sont obsolètes et ce, après confirmation du service maintenance ;
- Le taux de la provision est à 100% suite aux dépréciations réversibles ; et
- En cas de dépréciation irréversible, un état détaillé des stocks concernés doit être approuvé par la direction générale et fera l'objet d'un PV de destruction/ mise en rebut dûment établi par un huissier notaire en présence de deux agents du bureau de contrôle des impôts. Sur la base dudit PV, la perte pour dépréciation est comptabilisée.

III.4 Emprunts

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique « passifs non courants », la partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

III.5 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III.6 Les frais préliminaires et charges à répartir

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures à l'introduction en bourse et ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date de ladite introduction en bourse avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

III.7 Politique de provision pour dépréciation des créances douteuses

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier.

Les créances irrécouvrables sont des pertes de l'exercice et doivent faire l'objet d'un PV de carence dûment établi par un huissier notaire et ce pour les créances locales. Sur présentation du PV de carence, le cas échéant, les pertes sont comptabilisées suite à une approbation de la DG.

Les créances litigieuses sont à provisionner à 100%.

Les créances douteuses doivent faire l'objet d'une provision sous réserve de l'approbation de la DG. Le taux de provision est déterminé en fonction de l'antériorité de la créance par rapport à sa date d'échéance comme suit :

- Les créances non mouvementées entre 1 an et 2 ans à partir de leurs dates d'échéance : à provisionner de 20% ;
- Les créances non mouvementées entre 2ans et 3ans à partir de leurs dates d'échéance : à provisionner de 50% ;
- Toutes créances non mouvementées entre 3 ans et 4 ans à partir de leurs dates d'échéance : à provisionner de 80% ;
- Au- delà de 4 ans à partir de la date d'échéance : à provisionner de 100%.

L'estimation des éventuelles provisions pour dépréciation est effectuée sur la base d'un état détaillé des créances douteuses adressé par la direction financière de la société à la direction juridique qui donne un avis motivé sur le sort de chaque créance. La nécessité ou non de constituer des provisions est du ressort la direction générale.

III.8 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

III.9 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

III.10 Comptabilisation des revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société et des taxes collectées pour le compte de l'Etat.

III.11 Les règles de prises en compte des gains et des pertes de change

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées en appliquant :

- Pour les ventes : le taux de change journalier de la BCT ;
- Pour les achats de biens : le taux de change figurant sur les documents douaniers ;
- Pour les achats de services, règlements et encaissements : le taux de change du jour de l'opération.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et les passifs monétaires courants sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et gains de change en résultant sont constatés en résultat de l'exercice.

III.12 Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification

Les placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme

a- Les titres de participation : Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

b- Les titres immobilisés : Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

2. Evaluation

Les placements à court terme

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat sur les titres cotés très liquides. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, la société prend en compte plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

III.13 Règles de traitement des frais de recherche et développement

Les états financiers de la société « UNIMED » sont établis selon les dispositions des Normes Comptables Tunisiennes, notamment, les dispositions de la NCT20. Selon le §16 de cette norme, les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont généralement constatés en charges sauf en cas de respect de cinq conditions cumulatives au moment de leur engagement (§20 et §21 de la NCT 20). Parmi ces conditions figure la démonstration de l'existence d'un marché pour le produit en question. Or, la société « UNIMED » n'est pas en mesure d'avoir une assurance sur la possibilité d'existence de marché sans l'obtention d'une AMM et même en cas de son obtention, la pérennité du marché du médicament en question peut être remise en cause.

En cas d'assurance relative à l'existence du marché suite à l'obtention de l'AMM et le maintien du potentiel économique lié au marché, la société « UNIMED » ne peut pas activer les charges de développement en question qui sont déjà comptabilisées en charges et ce, en vertu des dispositions du § 23 de la NCT 20 « Les dépenses de développement imputées aux

résultats d'exercices précédents ne doivent pas être capitalisés même si les circonstances qui justifiaient leur inscription en charges n'ont plus cours »

Compte tenu de ce qui précède, les dispositions de la NCT 20 ne permettent pas à la société « UNIMED » d'activer les frais de l'unité de recherche et de développement.

Fiscalement, une proportion des frais encourus par l'unité dédiée aux recherches et aux développements des médicaments et à leur expérimentation, doit être activée (Immobilisations incorporelles). Cette proportion est déterminée comme suit :

Pourcentage d'incorporation = Nombre des demandes d'AMM obtenues / Nombre de demande d'AMM déposées au titre de la période concernée.

L'administration fiscale admet la déductibilité fiscale de la charge d'amortissement liée à la proportion comptabilisée en immobilisations selon un mode linéaire et au taux de 33,33%.

III.14 Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Le management de la société n'a identifié aucun événement survenu entre la date de clôture de la période et la date de publication des états financiers et qui est lié à des conditions existantes à la date de clôture et qui peut entraîner une modification importante des actifs ou des passifs de la société ou qui risque d'avoir des répercussions importantes sur ses activités futures.

IV. Notes relatives au bilan

IV.1 Immobilisations incorporelles (En DT)

Les immobilisations incorporelles nettes totalisent au 31 décembre 2022 un montant de 2.240.191 DT contre 807.551 DT au 31 décembre 2021. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2022	Déc. 2021
Logiciels	692 710	598 883
Sites Web	46 549	41 848
Concessions, marques, brevets et licences	4 440 450	4 172 473
Dépenses en recherche et développement	1 697 215	342 017
Total immobilisations incorporelles	6 876 924	5 155 221
Amortissements des immobilisations incorporelles	<4 636 733>	<4 347 670>
Total immobilisations incorporelles nettes	2 240 191	807 551

IV.2 Immobilisations corporelles (En DT)

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2022 à 73.354.646 DT contre 68.359.869 DT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2022	Déc. 2021
Terrains	4 222 771	4 222 771
Constructions	10 679 170	10 617 214
Installations Générales Agencements & Aménagements Divers	16 384 328	15 076 180
Matériel industriel	104 454 916	98 280 708
Outillage industriel	2 618 543	2 577 564
Matériel de conditionnement	760 990	760 990
Matériel de transport	8 395 120	8 329 136
Mobilier & matériel de bureau	1 336 332	1 257 075
Matériel informatique	2 037 973	1 656 415
Immobilisations corporelles encours	25 927 557	19 429 253
Avances aux fournisseurs d'immobilisations	1 680 051	1 899 507
Total immobilisations corporelles	178 497 751	164 106 813
Amortissements des immobilisations corporelles	<105 143 105>	<95 746 944>
Total immobilisations corporelles nettes	73 354 646	68 359 869

Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

En Dinar Tunisien	Valeurs brutes					Amortissements & provisions				VCN	
	31/12/2021	Acquisition	Cessions	Reclass-ements	31/12/2022	31/12/2021	Dotations	Régu/ Reprise amort immos cédées	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022
Logiciels	598 883	93 827	-	-	692 710	<582 906>	<23 501>	-	<606 407>	15 977	86 303
Sites Web	41 848	4 701	-	-	46 549	<19 036>	<6 551>	-	<25 587>	22 812	20 962
Concessions, marques, brevets et licences	4 172 473	267 977	-	-	4 440 450	<3 473 756>	<202 534>	<56 432>	<3 732 722>	698 717	707 728
Dépenses en R&D	342 017	1 355 198	-	-	1 697 215	<271 972>	<44>	-	<272 016>	70 045	1 425 199
Immobilisations incorporelles	5 155 221	1 721 703	-	-	6 876 924	<4 347 670>	<232 630>	<56 432>	<4 636 732>	807 551	2 240 192
Terrains	4 222 771	-	-	-	4 222 771	-	-	-	-	4 222 771	4 222 771
Constructions	10 617 214	61 956	-	-	10 679 170	<5 733 213>	<359 512>	-	<6 092 725>	4 884 001	4 586 445
Inst. Gén. Agc. & Amg. Divers	15 076 180	1 308 148	-	-	16 384 328	<11 586 590>	<1 008 855>	-	<12 595 445>	3 489 590	3 788 883
Matériels industriel	98 280 708	1 930 286	-	4 243 922	104 454 916	<67 668 099>	<6 620 337>	<152 681>	<74 441 117>	30 612 609	30 013 799
Outillage industriel	2 577 564	40 979	-	-	2 618 543	<2 311 585>	<111 159>	-	<2 422 744>	265 979	195 799
Matériel de conditionnement	760 990	-	-	-	760 990	<681 276>	<26 572>	-	<707 848>	79 714	53 142
Matériel de transport	8 329 136	317 992	<252 008>	-	8 395 120	<5 458 819>	<1 080 921>	248 863	<6 290 877>	2 870 317	2 104 243
Mobilier & matériel de bureau	1 257 075	79 257	-	-	1 336 332	<951 286>	<111 829>	-	<1 063 115>	305 789	273 217
Matériel informatique	1 656 415	381 558	-	-	2 037 973	<1 356 076>	<173 159>	-	<1 529 235>	300 339	508 738
Immobilisations corporelles en cours	19 429 253	10 742 226	-	<4 243 922>	25 927 557	-	-	-	-	19 429 253	25 927 557
Avances aux fournisseurs d'immo.	1 899 507	-	-	<219 456>	1 680 051	-	-	-	-	1 899 507	1 680 051
Immobilisations corporelles	164 106 813	14 862 402	<252 008>	<219 456>	178 497 751	<95 746 944>	<9 492 344>	96 182	<105 143 106>	68 359 869	73 354 645
Total général	169 262 034	16 584 105	<252 008>	<219 456>	185 374 675	<100 094 614>	<9 724 974>	39 750	<109 779 838>	69 167 420	75 594 837

IV.3 Immobilisations financières (En DT)

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2022 à 7.885.361 DT contre 8.181.705 DT au 31 décembre 2021 et elles sont détaillées comme suit :

Désignation	Déc. 2022	Déc. 2021
Titres "Société Promochimica" (*)	7 762 600	7 762 600
Emprunt obligataire national	20 000	20 000
Titres immobilisés – droit de propriété	500	500
Dépôts & cautionnements	574 266	725 743
Total immobilisations financières brutes	8 357 366	8 508 843
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	<472 005>	<327 138>
Total immobilisations financières nettes	7 885 361	8 181 705

(*) La société « UNIMED » détient une participation de 17,51% dans le capital de la société Promochimica et aucune provision pour dépréciation n'est constituée sur ces titres.

IV.4 Stocks (En DT)

Le solde net des stocks s'élève à 44.140.943 DT au 31 décembre 2022 contre 34.589.988 DT au 31 décembre 2021. Les stocks sont détaillés comme suit :

Désignation	Déc. 2022	Déc. 2021
Matières premières	16 853 356	10 582 714
Conditionnements	11 751 585	8 083 034
Encours en sous-traitance	483 183	1 227 400
Produits finis en sous-traitance	1 383 944	924 682
Encours	3 391 941	2 939 914
Produits finis	6 698 426	6 257 713
Pièces de rechange	6 270 891	6 269 323
Réactifs Laboratoires	706 202	775 349
Stock Consommable	436 761	379 395
Total des stocks bruts	47 976 289	37 439 524
Provisions pour dépréciation des stocks MP et AC	<2 442 260>	<1 944 069>
Provisions pour dépréciation des stocks PF et PSF	<1 149 476>	<648 415>
Provisions pour dépréciation des stocks PDR	<145 993>	<154 976>
Provisions pour dépréciation des stocks encours	<97 617>	<102 076>
Total des stocks nets	44 140 943	34 589 988

IV.5 Clients et comptes rattachés (En DT)

Le solde net des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2022 à 33.944.833 DT contre 26.390.429 DT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2022	Déc. 2021
Clients ordinaires locaux	6 136 907	2 786 830
Clients ordinaires étrangers	26 666 885	22 656 974
Clients, douteux ou litigieux	1 116 383	1 395 084
Valeurs à l'encaissement	1 141 041	946 625
Total des comptes clients bruts	35 061 216	27 785 513
Provisions pour dépréciation des créances	<1 116 383>	<1 395 084>
Total des comptes clients nets	33 944 833	26 390 429

IV.6 Autres actifs courants (En DT)

Le solde net des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2022 à 16.320.917 DT contre 12.459.277 DT au 31 décembre 2021. Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2022	Déc. 2021
Fournisseurs avances & acomptes	4 269 154	3 150 232
Fournisseurs, créances sur emballages à rendre	3 470	3 470
Personnel, avances & acomptes	245 782	299 078
Etat, impôts & taxes - Actifs	8 717 696	7 478 392
Etat, saisie provisoire	970 389	970 389
Débiteurs divers (*)	2 670 672	1 149 147
Charges constatées d'avance	310 689	37 473
Charges à répartir	149 919	149 919
Produits perçus d'avance	13 862	5 183
Total autres actifs courants	17 351 633	13 243 283
Provisions pour dépréciation des débiteurs divers	<1 030 716>	<784 006>
Total autres actifs courants nets	16 320 917	12 459 277

(*) La rubrique « Débiteurs divers » englobe une avance en compte courant de la société « Promochimica » pour un montant de 922.816 DT qui est estimée non récupérable et qui n'a pas fait l'objet d'une provision pour dépréciation à ce titre.

IV.7 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités s'élève au 31 décembre 2022 à 5.977.767 DT contre 3.687.388 DT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2022	Déc. 2021
Emprunt National	500 000	500 000
Placement courants	116	116
Blocage / Déblocage	257 099	62 531
Banques en DT	850 969	876 229
Banques en devises	4 360 882	2 238 805
CCP et e-dinars	1 575	1 575
Caisse	7 126	8 132
Total liquidités et équivalents de liquidités	5 977 767	3 687 388

IV.8 Capitaux propres (En DT)

Le solde des capitaux propres s'élève au 31 décembre 2022 à 103.698.489 DT contre 108.833.938 DT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2022	Déc. 2021
Capital	32 000 000	32 000 000
Réserves légales	3 200 000	3 200 000
Réserves statutaires	2 777 847	2 777 847
Réserves libres	26 998 011	39 998 011
Réserves spéciales de réinvestissement	7 086 040	7 086 040
Réserves de Réévaluation (*)	8 088 127	8 088 127
Résultats reportés	15 683 157	6 979 958
Subventions d'investissement	35 211	756
Total des capitaux propres avant résultat	95 868 393	100 130 739
Résultat net de l'exercice	7 830 096	8 703 199
Total des capitaux propres avant affectation	103 698 489	108 833 938

(*) En application de la loi n°56 du 27 décembre 2018 relative à l'institution du régime de la réévaluation légale des bilans pour les sociétés industrielles, la société « UNIMED » a réévalué les éléments d'actifs corporels immobilisés, autres que les terrains et les bâtiments, selon leur valeur réelle, ne dépassant pas la valeur obtenue après réévaluation du prix d'acquisition ou de revient selon les indices fixés par le décret N°71 du 28 octobre 2019. L'écart de réévaluation est inscrit dans un compte spécial de réévaluation non distribuable pour un montant de 8.088 KDT. L'amortissement excédentaire est à constater sur une période de 5 ans qui a commencé en 2020.

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Réserve légale	Réserves de réinvestissement	Autres réserves	Réserves de Réévaluation	Résultat de l'exercice	Subvention d'investissement	Total des CP avant affectation
Situation au 31 décembre 2021	32 000 000	3 200 000	7 086 040	49 755 816	8 088 127	8 703 199	756	108 833 938
Affectation en réserves et résultats reportés	-	-	-	8 703 199	-	<8 703 199>	-	-
Dividendes distribués (1)	-	-	-	<13 000 000>	-	-	-	<13 000 000>
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement (2)	-	-	-	-	-	-	35 211	35 211
Résorption des subventions d'investissement (2)	-	-	-	-	-	-	<756>	<756>
Réserves de Réévaluation	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat au 31 décembre 2022	-	-	-	-	-	7 830 096	-	7 830 096
Situation au 31 décembre 2022	32 000 000	3 200 000	7 086 040	45 459 015	8 088 127	7 830 096	35 211	103 698 489

(1) L'AGO du 28 juin 2022 a décidé la distribution de dividendes au titre de l'exercice 2021 pour un montant 13.000.000 DT.

(2) Le détail de la subvention d'investissement se présente comme suit :

Nature	Donneur	Etendue	QP inscrite au résultat 2021 et antérieur	QP inscrite au résultat 2022	Valeur au 31/12/2022	Conditions non remplies
Diagnostic 5ème Plan de Mise à Niveau	Ministère de l'industrie	6 720	5 964	756	-	Néant
ITP	Ministère de l'industrie	35 211	-	-	-	Néant
Total général		41 931	5 964	756	-	

IV.9 Emprunts (En DT)

Le solde des emprunts à long terme s'est élevé au 31 décembre 2022 à 25.328.010 DT contre un solde au 31 décembre 2021 de 21.917.510 DT. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Déc. 2022	Déc. 2021
Emprunt - AB	24 522 951	19 932 787
Emprunt - Leasing	81 900	297 350
Emprunt - BH	723 159	1 687 373
Total Emprunts	25 328 010	21 917 510

IV.10 Autres passifs non courants (En DT)

Les passifs non courants sont constitués par la provision pour des risques divers qui s'élève à 1.729.081 DT au 31 décembre 2022 contre 1.452.626 DT au 31 décembre 2021.

IV.11 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2022 à 16.802.176 DT contre 10.601.979 DT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2022	Déc. 2021
Fournisseurs d'exploitation locaux	7 799 583	4 729 933
Fournisseurs locaux, effets à payer	1 936 867	319 258
Fournisseurs, factures non parvenues	2 078 784	800 238
Fournisseurs d'exploitation étrangers	4 765 260	3 845 188
Fournisseurs étrangers, paiements en cours	155 778	792 938
Fournisseurs étrangers, actualisation à la clôture	65 904	114 424
Total des dettes fournisseurs	16 802 176	10 601 979

IV.12 Autres passifs courants (En DT)

Le solde des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2022 à 6.419.894 DT contre 5.557.115 DT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2022	Déc. 2021
Personnel & comptes rattachés	764 284	846 415
Etat, impôts & taxes	2 702 364	2 368 927
Actionnaires, dividendes à payer	17 325	8 411
Sécurité sociale	1 275 880	1 059 574
Charges à payer	1 660 041	1 273 788
Total des autres passifs courants	6 419 894	5 557 115

IV.13 Autres passifs financiers (En DT)

Le solde des autres passifs financiers s'élève au 31 décembre 2022 à 22.547.591 DT contre 5.720.979 DT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2022	Déc. 2021
Échéances à moins d'un an, AB	6 790 375	5 289 546
Échéances à moins d'un an, UBCI leasing	215 449	387 560
Crédits à court terme	15 380 453	-
Intérêts courus	161 314	43 873
Total des autres passifs financiers	22 547 591	5 720 979

IV.14 Concours bancaires (En DT)

Le solde des concours bancaires s'élève au 31 décembre 2022 à 7.339.417 DT contre 392.060 DT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2022	Déc. 2021
UIB Dinars	-	4 030
AMEN BANK Dinars	2 470 661	-
ATB Dinars	30 660	-
BH Dinars	3 795 048	388 030
UBCI Dinars	1 043 048	-
Total des concours bancaires	7 339 417	392 060

V. Notes relatives à l'état de résultat

V.1 Revenus (En DT)

Les revenus se sont élevés au 31 décembre 2022 à 96.361.155 DT contre 84.502.023 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 022	2 021
Ventes à l'export	54 690 553	45 282 038
Ventes locales	41 670 602	39 219 985
Total revenus	96 361 155	84 502 023

V.2 Autres produits d'exploitation (En DT)

Les autres produits d'exploitation se sont élevés au 31 décembre 2022 à 255.122 DT contre 47.626 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 022	2 021
Quote-part des subventions d'investissement	756	8 008
Autres produits d'exploitation	254 366	29 618
Subventions d'exploitation	-	10 000
Total autres produits d'exploitation	255 122	47 626

V.3 Variation des stocks des produits finis et encours (En DT)

Les stocks de produits finis et encours ont connu une variation négative de 536.534 DT au 31 décembre 2022 contre une variation négative de 895.870 DT au 31 décembre 2021.

V.4 Achats d'approvisionnements consommés (En DT)

Les achats d'approvisionnements consommés se sont élevés au 31 décembre 2022 à 45.456.865 DT contre 36.665.311 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 022	2 021
Matières premières	33 550 945	18 429 409
Articles de conditionnement	15 339 535	11 274 222
Fournitures de conditionnement	384 710	221 649
Fournitures et outillage de Laboratoires	399 195	532 084
Fournitures hygiéniques	95 956	89 737
Produits d'entretien	256 815	108 306
Fournitures de bureau	152 548	83 059
Autres approvisionnements	885 213	788 052
Variation de stocks	<9 148 898>	1 671 923
Vêtements de travail	49 458	28 421
Energies (eau, électricité, gaz, carburant)	3 495 436	3 438 449
R.R.R. obtenus sur achats	<4 048>	-
Total achats d'approvisionnements consommés	45 456 865	36 665 311

V.5 Charges de personnel (En DT)

Les charges de personnel se sont élevées au 31 décembre 2022 à 16.528.947 DT contre 15.318.603 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 022	2 021
Salaires & compléments de salaires	13 896 856	12 826 084
Charges sociales légales	2 587 965	2 447 831
Autres charges sociales	44 126	44 688
Total charges de personnel	16 528 947	15 318 603

V.6 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont élevées au 31 décembre 2022 à 11.100.116 DT contre 10.270.207 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 022	2 021
Dot. Amort. des immobilisations incorporelles	232 630	369 514
Dot. Amort. des immobilisations corporelles	9 492 344	8 905 155
Dot. Résorption Charges à répartir	49 973	49 973
Dot/Reprise Sur Prov. pour dépréciation des créances	<278 699>	<700>
Dot. Prov. pour dépréciation des autres actifs	196 736	80 189
Dot. Prov. pour dépréciation des stocks	985 810	309 832
Dot. Prov. pour dépréciation immobilisations financières	144 867	165 571
Dot. Prov. pour risques et charges	276 455	390 673
Total dotation aux amortissements et provisions	11 100 116	10 270 207

V.7 Autres charges d'exploitation (En DT)

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2022 à 10.653.255 DT contre 9.519.063 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 022	2 021
Loyers	242 027	164 602
Entretien & réparation	1 883 947	2 450 917
Assurances	1 211 737	1 258 207
Etudes & services extérieurs	2 134 560	1 748 339
Honoraires	729 281	883 634
Transports	1 283 077	1 120 030
Frais postaux et de télécom.	98 477	86 254
Services bancaires	256 678	159 382
Missions, réceptions, voyages	1 015 186	650 524
Relations publiques	1 273 726	444 884
Dons	90 193	115 149
Droits, impôts & taxes	434 366	437 141
Total autres charges d'exploitation	10 653 255	9 519 063

V.8 Charges financières nettes (En DT)

Les charges financières nettes se sont élevées au 31 décembre 2022 à 3.649.580 DT contre 3.109.412 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	2 022	2 021
Intérêts sur emprunts	3 086 519	2 308 277
Intérêts des autres opérations de financement	472 295	221 226
Intérêts des comptes courants	41 231	98 921
Différence de change	49 535	480 988
Total charges financières nettes	3 649 580	3 109 412

V.9 Produits des placements (En DT)

Les produits des placements se sont élevés au 31 décembre 2022 à 192.391 DT contre 284.281 DT au 31 décembre 2021. Ces produits se rattachent à des produits sur placements courants.

V.10 Autres gains ordinaires (En DT)

Les autres gains ordinaires se sont élevés au 31 décembre 2022 à 97.803 DT contre 40.446 DT au 31 décembre 2021. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	2 022	2 021
Plus-value de cession d'immobilisations	90 458	39 167
Produits divers ordinaires	7 345	1 279
Total autres gains ordinaires	97 803	40 446

V.11 Autres pertes ordinaires (En DT)

Les autres pertes ordinaires se sont élevées au 31 décembre 2022 à 223.224 DT contre 462.060 DT au 31 décembre 2021. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	2 022	2 021
Autres pertes ordinaires	141 391	257 011
Amendes et pénalités	81 833	205 049
Total autres pertes ordinaires	223 224	462 060

V.12 Impôt sur les sociétés (En DT)

L'impôt sur les sociétés s'est élevé au 31 décembre 2022 à 2.000.922 DT contre 1.722.391 DT au 31 décembre 2021. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	2 022	2 021
Impôt sur les sociétés	1 667 435	1 614 741
Contribution sociale solidaire	333 487	107 650
Total impôt sur les sociétés	2 000 922	1 722 391

VI. Notes sur l'état de flux de trésorerie

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la société a choisi le modèle autorisé pour la présentation de flux de trésorerie et ce, conformément à la norme comptable générale. Les différentes variations sont les suivantes :

VI.1 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Les flux provenant de l'exploitation ont dégagé un excédent de 4.298.074 DT et sont retracés par les variations des postes du bilan, les encaissements et décaissements des placements courants et l'ajustement du résultat de l'exercice par les dotations aux amortissements et aux provisions et la quote-part des subventions d'investissement.

VI.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement

Les flux affectés à l'investissement ont dégagé un déficit de 16.084.511 DT et se détaillent comme suit :

- Décaissements pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 16.364.649 DT ;
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles pour 93.450 DT ;
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières de 151.477 DT constituées par la récupération d'anciennes cautions douanières.
- Encaissement d'une subvention d'investissement pour 35.211 DT.

VI.3 Flux de trésorerie liés au financement

Les flux affectés au financement ont dégagé un excédent de 7.129.459 DT et se détaillent comme suit :

- La distribution de dividendes à concurrence de 12.990.212 DT ;
- Remboursements d'emprunts bancaires et leasing à hauteur de 13.298.307 DT ;
- Encaissement relatif à l'obtention d'un nouveau crédit pour 33.417.978 DT ;

VII. Autres notes complémentaires

VII. 1 Identification des parties liées

Les parties liées à la société UNIMED sont les suivantes :

- La société ISSIS SUARL
- La société INOX MED SARL
- La société SMB SARL
- La société SARRAHUILES SA
- La société UNIREST SARL
- La société SENAMED SARL
- La société CLEAN ROOM PROJECT
- La société PROMOCHIMICA
- La société Ridha & Ridha
- La société FASAA
- La société MEDPACK
- Mr Lotfi CHARFEDDINE

VII.2 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées survenues en 2022 sont détaillées ci-après :

- La société « Unimed » a acquis auprès de la société « Sarra Huiles » un utilitaire « Berlingo » dont la date de la première mise en circulation est le 23 février 2012, ayant parcouru 471.763 km pour un prix convenu de 22.500 DT HT.
- La convention d'assistance commerciale et technique des produits pharmaceutiques avec la société « FASAA » a pour objet d'assurer à la société « Unimed » la mise à jour d'une stratégie d'accompagnement dans le suivi règlementaire, dans l'élaboration et la mise à jour du système et des procédures de pharmacovigilance et dans l'élaboration des protocoles des études cliniques, et ce dans la mesure de ses moyens techniques et humains.

Le montant facturé par le prestataire au titre de 2022 est de 64.876 DT HTVA ;

- La société « Unimed » a signé en date du 02 janvier 2018 avec M. Lotfi Charfeddine, un contrat de location d'un dépôt objet du lot 14 du TF 40017, d'une contenance de 619 m² et situé à la Zone Industrielle Kalâa Kebira. Cette location est consentie pour une période de trois années consécutives, commençant le 01 janvier 2018 et finissant le 31 décembre 2020, et a été renouvelée par tacite reconduction le 01 janvier 2021, et moyennant un loyer mensuel de 3.500 H.TVA.
La charge de location enregistrée chez la société « Unimed », au 31 décembre 2022, s'élève à 42.000 DT HTVA ;
- La convention de prestation de service avec la société « Inox Med » a pour objet d'assurer à la société « Unimed » la mission d'entretien et de rénovation de ses installations, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « Unimed » pour chaque mission.

Cette convention a une durée d'une année à compter de la date de sa signature, et elle est renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties, un mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge.

Cette convention a été initialement signée le 26 mai 2011 et renouvelée depuis. Le montant facturé à la société « Unimed » au titre de l'exercice 2022 s'élève à 1.578.004 DT.

- La convention de prestation de service avec la société « Clean Room Project » a pour objet d'assurer à la société « Unimed » l'exécution de divers travaux d'aménagements, au niveau de ses salles blanches, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « Unimed » pour chaque mission.

Cette convention a une durée d'une année à compter de la date de sa signature, et elle est renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties, un mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge.

La convention a été initialement signée le 25 mai 2017 et renouvelée depuis. Le montant facturé à la société « Unimed » au titre de l'exercice 2022 s'élève à 1.207.770 DT.

- La société « Unimed » a conclu en date du 01 janvier 2016 avec la société « SENA MED », une convention en vertu de laquelle la société « SENA MED » s'engage à fournir à la société « Unimed », des prestations de promotion et d'information médicale de ses produits médicamenteux sur le territoire tunisien. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 26 février 2022, portant le montant des honoraires de 10.000 DT HTVA par mois à 13.000 DT HTVA par mois.

Le montant facturé à la société « Unimed » au titre de l'exercice 2022 s'élève à 156.000 DT HTVA ;

- La société « Unimed » a accordé en 2022 un prêt en compte courant associé à la société « Promochimica » de 21.964 DT. Le compte courant associé « Promochimica » affiche un solde au 31 décembre 2022 de 922.816 DT ;

- La convention de prestation de service avec la société « SMB » a pour objet d'assurer à la société « Unimed » la mission de réalisation de divers travaux d'extension et d'aménagement de ses locaux, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « Unimed » pour chaque mission.

Cette convention a une durée d'une année à compter de la date de sa signature, et elle est renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties, un mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge.

Cette convention a été signée en le 12 février 2009 et renouvelée depuis. Le montant facturé à la société « Unimed » au titre de l'exercice 2022 s'élève à 328.297DT.

- La société « Unimed » a conclu en date du 04 juin 2011 avec la société « UNIREST », une convention en vertu de laquelle la société « UNIREST » s'engage à fournir à la société « Unimed », des prestations de restauration de son personnel.

Cette convention a une durée d'une année à compter de la date de sa signature, et elle est renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties, un mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge. Cette convention a été signée en le 04 juin 2011 et renouvelée depuis.

La société « Unimed » s'engage à ce que les locaux mis à la disposition de la société « UNIREST » soient conformes au standard et aux règles d'hygiène et de sécurité, à fournir à la société « UNIREST » tout l'électroménager et batteries de cuisine nécessaires à sa mission, à fournir également tout le nécessaire de service à l'instar des plateaux, assiettes et couvert et enfin, à aménager le réfectoire.

Le montant facturé à la société « Unimed » au titre de l'exercice 2022 s'élève à 440.295 DT HTVA ;

- La société « Unimed » s'est approvisionné auprès de la société « MEDPACK » de matière premières et d'articles de conditionnement à hauteur de 3.443.587 DT HT. Par ailleurs, "MEDPACK" a assuré à la société "Unimed" des actions publicitaires pour un montant global de 85.201 DT HT.

- La société « Unimed » a facturé la quote-part des charges communes (frais de siège) aux sociétés « INOX-MED », « CLEAN ROOM PROJECT », « UNIREST », « SMB », « ISSIS » et « SENAMED » comme indiqué au niveau du tableau suivant :

Société	Montant HT	TVA	Montant TTC
INOX MED	3 000	570	3 570
UNIREST	3 000	570	3 570
S M B	3 000	570	3 570
I S S I S	1 800	342	2 142
SENAMED	1 800	342	2 142
CLEAN ROOM PROJECT	3 000	570	3 570
Total Général	15 600	2 964	18 564

- Votre société a facturé la quote-part des frais d'assurance maladie aux sociétés « INOX-MED », « CLEAN ROOM PROJECT », « UNIREST », « SMB » et « SENAMED » comme indiqué au niveau du tableau suivant :

Société	Montant HT
INOX MED	4 114
UNIREST	3 762
S M B	5 193
SENAMED	5 484
CLEAN ROOM PROJECT	4 836
Total Général	23 389

- Les soldes des parties liées au 31 décembre 2022 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Société	Solde fournisseurs	Débiteurs divers	Créditeurs divers	Solde total
UNIREST	<27 226>	4 780	-	<22 446>
S M B	<68 987>	4 780	-	<64 207>
I S S I S	-	2 752	-	2 752
SENAMED	<91 004>	2 752	-	<88 252>
CLEAN ROOM PROJECT	-	5 400	-	5 400
INOX MED	-	4 933	-	4 933
SARRA HUILES	-	6 168	-	6 168
PROMOCHIMICA	-	922 816	-	922 816
Ridha & Ridha	-	20 975	-	20 975
MEDPACK	<423 343>	-	-	<423 343>
Total Général	<610 560>	975 356	-	364 796

VII.3 Emissions, rachats et remboursements de dettes et d'actions

- **Dettes**

Emprunts	Solde au 31.12.2021			Mouvements de la période		Solde au 31.12.2022		
	Total début de période	Échéance à + 1 an	Échéance à - 1 an	Additions	Règlements échéances	Total fin de période	Échéance à + 1 an	Échéance à - 1 an
BH Bank 3,5 mDT	2 496 827	1 637 134	859 693	-	639 809	1 857 018	723 159	1 133 859
Amen Bank 8 mDT	5 770 491	4 196 721	1 573 770	-	1 442 622	4 327 869	2 622 951	1 704 918
Amen Bank 3 mDT	2 213 115	1 622 951	590 164	-	540 985	1 672 130	1 032 787	639 344
Amen Bank 11,2 mDT	11 016 394	8 813 115	2 203 279	-	2 203 280	8 813 114	6 609 836	2 203 279
BH Bank COVID-19 185 kDT	112 880	50 239	62 641	-	46 527	66 353	-	66 353
Amen Bank 5,3 mDT	5 300 000	5 300 000	-	-	-	5 300 000	4 257 377	1 042 622
Amen Bank 10 mDT	-	-	-	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000	-
Total	26 909 707	21 620 160	5 289 547	10 000 000	4 873 223	32 036 484	25 246 110	6 790 375

Les dettes à long terme et court terme se présentent comme suit au 31 décembre 2022 :

Les conditions contractuelles des emprunts bancaires se présentent comme suit :

	Taux d'intérêt	Nombre total des mensualités	Période de grâce	Date dernière échéance	Garanties
BH Bank 3,5 mDT	TMM + 0,95%	84 mois	36 mois	30/09/2024	Voir Eng. Hors Bilan
BH Bank 19.185 kDT- Covid-19	TMM + 0,95%	12 trimestres	-	30/09/2023	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 8 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	20/08/2025	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 3 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	20/09/2025	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 11,2 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	02/12/2026	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 5,3 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	10/01/2028	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 10 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	15/03/2029	Voir Eng. Hors Bilan

- **Actions**

Aucune émission ni remboursement d'actions ordinaires n'a eu lieu durant l'exercice 2022.

VII.4 Immobilisations acquises par voie de leasing

Année	Contrat	Catégorie	Valeur Brute	Échéance à Moins d'un an	Échéance à Plus d'un an et moins de 5 ans	Taux d'intérêt Effectif	Nbre total Échéance	Loyer mensuel TTC
2 020	Contrat 472230	Matériel de transport	135 645	39 403	3 486	11,89%	36	4 634
2 021	Contrat 512700	Matériel de transport	501 267	176 047	78 414	9,19%	48	3 487
Total			636 912	215 450	81 900			8 121

VII.5 Engagements hors bilan

Type d'engagement	Valeur totale	Tiers	Observations
Engagements Donnés			
a) Garanties personnelles			
- Cautionnement	2 941 858	UBCI	
	1 755 099	Amen Bank	
- Lettre de crédit	6 413 796		
b) Garanties réelles			
- Hypothèque	43 000 000	Amen Bank	Une hypothèque sur l'ensemble de la propriété constituée par les parcelles n° 32-33-34-35-36 du plan de lotissement de la zone industrielle de Kalaa Kébira a été accordée à la Banque en avril 2010
- Nantissement	43 000 000	Amen Bank	Un nantissement sur une liste d'équipement d'exploitation de l'entreprise a été accordé à la Banque en avril 2010
- Nantissement	3 500 000	BH Bank	Un nantissement de la ligne tri-génération
c) Effets escomptés et non échus			
	780 358	UIB	
	2 546 138	BH Bank	
	1 925 381	Amen Bank	
	582 875	UBCI	
d) Créances à l'exportation mobilisées			
e) Abandon de créances			
f) Créances Leasing			
Total	106 445 505		
Engagements reçus			
Néant			
Total			
Engagements réciproques			
Néant			
Total			

VII.6 Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination (En Dinar Tunisien)

Rubrique	Montant	Ventilation			
		Coût de production	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges
Achats d'approvisionnements consommés	45 456 865	45 026 679	204 333	117 802	108 051
Charges de personnel	16 528 947	9 338 978	2 642 387	3 560 101	987 481
Dotations aux Amort. & Prov.	11 100 116	9 008 535	685 976	1 245 502	160 102
Autres charges d'exploitation	10 653 255	3 206 638	4 277 901	2 508 920	659 796
Charges financières nettes	3 649 580	-	-	-	3 649 580
Autres pertes ordinaires	223 224	-	-	-	223 224
Impôt sur les sociétés	2 000 922	-	-	-	2 000 922
Total	89 612 909	66 580 831	7 810 597	7 432 325	7 789 156

VII.7 Soldes intermédiaires de gestion (En Dinar Tunisien)

Produits	31.12.2022	31.12.2021	Charges	31.12.2022	31.12.2021	Soldes	31.12.2022	31.12.2021
CA Local	41 670 602	39 219 985	Déstockage de production	<536 534>	<895 871>			
CA Export	54 690 553	45 282 038						
Autres produits d'exploitation	255 122	47 626						
Total	96 616 277	84 549 649	Total	<536 534>	<895 871>	Production	97 152 811	85 445 519
Production	97 152 811	85 445 519	Achats consommés	45 456 865	36 665 311	Marge sur coût matière	51 695 946	48 780 208
Marge sur coût matière	51 695 946	48 780 208	Autres charges externes	10 218 889	9 081 922	Valeur ajoutée	41 477 057	39 698 286
			Charges de personnel	16 528 947	15 318 603			
Valeur ajoutée	41 477 057	39 698 286	Impôts et taxes	434 366	437 141	Excédent brut d'exploitation	24 513 744	23 942 542
			Total	16 963 313	15 755 744			
Excédent brut d'exploitation	24 513 744	23 942 542	Charges financières nettes	3 649 580	3 109 412			
Autre produits ordinaires	97 803	40 446	Autres charges ordinaires	223 224	462 060			
Produits de placement	192 391	284 281	Dotations aux amort et prov	11 100 116	10 270 207			
			Impôt sur les bénéfices	2 000 922	1 722 391			
Total	24 803 938	24 267 269	Total	16 973 842	15 564 070	Résultat des activités ordinaires	7 830 096	8 703 199
Résultat des activités ordinaires	7 830 096	8 703 199						
Effets positif des modif. comptables	-	-	Effets négatifs des modif. Comptables	-	-			
Total	7 830 096	8 703 199	Total	-	-	Résultat après modifications comptables	7 830 096	8 703 199

Tunis, le 03 mai 2023

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société « UNIMED SA »
Zone Industrielle Kalaa Kébira, Sousse**

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserves

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Unité de Fabrication des Médicaments « UNIMED », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 103.698.489 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 7.830.096 DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle de la question évoquée dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « UNIMED » au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

La société « UNIMED » détient une participation de 17,51% dans le capital de la société « Promochimica » pour une valeur nette comptable de 7.762.600 DT et une avance en compte courant sur ladite société pour un montant de 922.816 DT.

Le commissaire aux comptes de la société « Promochimica » a convoqué une assemblée générale ordinaire le 17 octobre 2019 afin de délibérer sur la situation économique et financière actuelle de la société et ses perspectives et indiquant que la situation financière est inquiétante suite aux pertes cumulées depuis sa création et au vu des dernières données financières disponibles, la société « Promochimica » n'ayant toujours pas arrêté ses états financiers au titre de 2017.

De ce fait, et face à la détérioration de la situation financière de la société « Promochimica », nous estimons que les actifs la concernant au niveau des états financiers d'UNIMED devraient faire l'objet d'une provision pour dépréciation couvrant la totalité de leur montant.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des stocks

Les stocks, figurent au bilan au 31 décembre 2022 pour une valeur nette de 44.140.943 DT et représentent l'un des postes les plus importants du bilan. Au 31 décembre 2022, la provision sur les stocks s'élève à 3.835.346 DT.

Les stocks se composent comme suit :

- Matières premières, articles de conditionnement, produits encours de fabrication et produits finis : Cette catégorie est valorisée au coût selon la méthode de l'inventaire permanent ;
- Les matières premières et articles de conditionnement sont valorisés à leur coût d'achat hors taxes récupérables majoré par les frais accessoires d'achats ;
- Les produits finis et semi -finis sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette de réalisation et le coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les pièces de rechange et consommables : Ces stocks sont valorisés au coût selon la méthode de l'inventaire intermittent. Ils sont évalués au coût moyen pondéré ;

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture et à vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable NCT 04 relative au stock et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer la valeur de réalisation nette et l'estimation des provisions sur stocks.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de

continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Conseil Audit Formation – CAF

Abir Matmti

Société Général Audit

Ahmed Ayadi

Tunis, le 03 mai 2023

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société « UNIMED »
Zone Industrielle Kalaa Kébira, Sousse**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que la rémunération des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- La société « Unimed » a accordé en 2022 un prêt en compte courant associé à la société « Promochimica » de 21.964 DT. Le compte courant associé « Promochimica » affiche un solde au 31 décembre 2022 de 922.816 DT ;
- Votre société a contracté au cours de l'exercice 2022 le crédit suivant :

En DT	Taux d'intérêt	Nombre d'échéances	Période de grâce	Total au 31/12/2022	Échéance à plus d'un an	Échéance à moins d'un an
Amen Bank 10mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	10 000 000	10 000 000	-

Par ailleurs, votre conseil d'administration réuni le 27 avril 2023 nous a informé de l'autorisation des opérations suivantes :

- La révision à la hausse des honoraires de la société « Sena Med » : La société « Unimed » a conclu en date du 01 janvier 2016 avec la société « Sena Med », une convention en vertu de laquelle cette dernière s'engage à fournir à la société « Unimed », des prestations de promotion et d'information médicale de ses produits médicamenteux sur le territoire tunisien. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 26 février 2022, portant le montant des honoraires de 10.000 DT HTVA par mois à 13.000 DT HTVA par mois.
Le montant facturé à la société « UNIMED » au titre de l'exercice 2022 s'élève à 156.000 DT HTVA ;
- L'acquisition d'une voiture auprès de la société « Sarra huiles » : La société « Unimed » a acquis auprès de la société « Sarra Huiles » un utilitaire « Berlingo » dont la date de la première mise en circulation est le 23 février 2012, ayant parcouru 471.763 km pour un prix convenu de 22.500 DT HT.

Ces deux conventions n'ont été autorisées que postérieurement par votre conseil d'administration du 27 avril 2023.

- La société « Unimed » a obtenu courant 2022, les financements à court terme suivants :

Type de financement	Restant dû 31/12/2022	Montant Financement	Banque	Taux	Date Début	Date fin
Financement de Stocks	1 300 000	1 300 000	BH Bank	7,85%	28/06/2022	30/06/2023
Financement de Stocks	1 000 000	1 000 000	Amen Bank	8,61%	14/12/2022	14/03/2023
Credit mobilisé	2 483 821	2 600 000	BH Bank	9,48%	01/11/2022	15/05/2023
Credit mobilisé	2 280 914	359 056	UIB	8,27%	27/12/2022	12/03/2023
Credit mobilisé		142 510	UIB	8,27%	27/12/2022	22/03/2023
Credit mobilisé		458 001	UIB	8,27%	27/12/2022	27/03/2023
Credit mobilisé		435 128	UIB	8,27%	27/12/2022	06/04/2023
Credit mobilisé		318 218	UIB	8,27%	27/12/2022	16/04/2023
Credit mobilisé		568 002	UIB	8,27%	27/12/2022	26/04/2023
Financement en devises		8 315 717	8 315 717	Amen Bank		

B- Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2022 (autres que la rémunération des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- La convention d'assistance commerciale et technique des produits pharmaceutiques avec la société « FASAA » a pour objet d'assurer à la société « Unimed » la mise à jour d'une stratégie d'accompagnement dans le suivi règlementaire, dans l'élaboration et la mise à jour du système et des procédures de pharmacovigilance et dans l'élaboration des protocoles des études cliniques et ce, dans la mesure de ses moyens techniques et humains.

Le montant facturé par le prestataire au titre de 2022 est de 64.876 DT HTVA.

- La convention de prestation de service avec la société « Inox Med » a pour objet d'assurer à la société « Unimed » la mission d'entretien et de rénovation de ses installations, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « Unimed » pour chaque mission.

Cette convention a une durée d'une année à compter de la date de sa signature, et elle est renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties, un mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge. Le montant facturé à la société « Unimed » au titre de l'exercice 2022 s'élève à 1.578.004 DT.

- La convention de prestation de service avec la société « Clean Room Project » a pour objet d'assurer à la société « Unimed » l'exécution de divers travaux d'aménagements, au niveau de ses salles blanches, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « Unimed » pour chaque mission.

Cette convention a une durée d'une année à compter de la date de sa signature, et elle est renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties, un mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge. Le montant facturé à la société « Unimed » au titre de l'exercice 2022 s'élève à 1.207.770 DT.

- La convention de prestation de service avec la société « SMB » a pour objet d'assurer à la société « Unimed » la mission de réalisation de divers travaux d'extension

et d'aménagement de ses locaux, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « Unimed » pour chaque mission.

Cette convention a une durée d'une année à compter de la date de sa signature, et elle est renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties, un mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge. Le montant facturé à la société « Unimed » au titre de l'exercice 2022 s'élève à 328.297 DT.

- La société « Unimed » a conclu en date du 04 juin 2011 avec la société « UNIREST », une convention en vertu de laquelle la société « UNIREST » s'engage à fournir à la société « Unimed », des prestations de restauration de son personnel.

Cette convention a une durée d'une année à compter de la date de sa signature, et elle est renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties, un mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge. Cette convention a été signée en le 04 juin 2011 et renouvelée depuis.

La société « Unimed » s'engage à ce que les locaux mis à la disposition de la société « UNIREST » soient conformes au standard et aux règles d'hygiène et de sécurité, à fournir à la société « UNIREST » tout l'électroménager et batteries de cuisine nécessaires à sa mission, à fournir également tout le nécessaire de service à l'instar des plateaux, assiettes et couvert et enfin, à aménager le réfectoire.

Le montant facturé à la société « Unimed » au titre de l'exercice 2022 s'élève à 440.295 DT HTVA ;

- Votre société a facturé la quote-part des charges communes (Frais de siège) aux sociétés « INOX-MED », « CLEAN ROOM PROJECT », « UNIREST », « SMB », « ISSIS » et « SENAMED » comme indiqué au niveau du tableau suivant :

Société	Montant HT	TVA	Montant TTC
INOX MED	3 000	570	3 570
UNIREST	3 000	570	3 570
S M B	3 000	570	3 570
I S S I S	1 800	342	2 142
SENAMED	1 800	342	2 142
CLEAN ROOM PROJECT	3 000	570	3 570
Total Général	15 600	2 964	18 564

- Votre société a facturé la quote-part des frais d'assurance maladie aux sociétés « INOX-MED », « CLEAN ROOM PROJECT », « UNIREST », « SMB » et « SENAMED » comme indiqué au niveau du tableau suivant :

Société	Montant HT
INOX MED	4 114
UNIREST	3 762
S M B	5 193
SENAMED	5 484
CLEAN ROOM PROJECT	4 836
Total Général	23 389

- La société « Unimed » a signé en date du 02 janvier 2018 avec M. Lotfi Charfeddine, un contrat de location d'un dépôt objet du lot 14 du TF 40017, d'une contenance de 619 m² et situé à la Zone Industrielle Kalâa Kebira. Cette location est consentie pour une période de trois années consécutives, commençant le 01 janvier 2018 et finissant le 31 décembre 2020, et a été renouvelée par tacite reconduction le 01 janvier 2021, et moyennant un loyer mensuel de 3.500 H.TVA.
La charge de location enregistrée chez la société « Unimed », au 31 décembre 2022, s'élève à 42.000 DT HTVA ;
- Les encours des crédits bancaires et financements leasing contractés durant les exercices antérieurs se détaillent comme suit :

	Taux d'intérêt	Nombre d'échéances	Période de grâce	Total au 31/12/2022	Échéance à +plus d'un an	Échéance à moins d'un an
BH 3,5mDT	TMM + 0,95%	84 mois	36 mois	1 857 018	723 159	1 133 859
Amen Bank 8mDT	TMM + 0,95%	36 mois	-	4 327 869	2 622 951	1 704 918
Amen Bank 3mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	1 672 131	1 032 787	639 344
Amen Bank 11,2mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	8 813 115	6 609 836	2 203 279
BH Bank COVID-19 - 185 kDT	TMM + 0,95%	12 trimestres		66 353	-	66 353
Amen Bank 5,3mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	5 300 000	4 257 377	1 042 623
Contrat 472230	11,89%	36 mois	-	42 889	3 486	39 403
Contrat 512700	9,19%	36 mois	-	254 461	78 414	176 047

C- Rémunération des dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Le salaire brut servi au Directeur Général s'élève au titre de l'exercice 2022 à 756.377 DT.
La somme des rémunérations nettes dues au Directeur Général s'élève au 31 décembre 2022 à 97.555 DT ;
- Le Président du Conseil d'Administration ne perçoit aucune rémunération au titre de sa fonction de PCA.

Par ailleurs, il continue à recevoir sa rémunération en tant que salarié pour le poste qu'il continue actuellement à occuper au sein de la société. Cette rémunération s'élève au titre de l'exercice 2022 à un montant brut 201.512 DT.

La somme des rémunérations nettes dues au Président de Conseil d'Administration, s'élève au 31 décembre 2022 à 16.561 DT.

- Le Directeur Général Adjoint chargé du Pôle Technique perçoit une rémunération annuelle brute de 201.373 DT. La somme des rémunérations nettes due au Directeur Général Adjoint chargé du Pôle Technique, s'élève au 31 décembre 2022 à 16.536 DT.
- Le Directeur Général Adjoint chargé du développement de l'activité et de la force de vente, a reçu courant l'exercice 2022, une rémunération brute de 547.051 DT.

En outre, ces dirigeants bénéficient chacun d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais s'y rattachant et de frais de communications téléphoniques.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

Conseil Audit Formation – CAF

Abir Matmti

Société Général Audit

Ahmed Ayadi